



Une alternative au bail commercial? la convention de partenariat

Par **siksek**, le **22/10/2008** à **18:18**

Chers experts.

J'envisage de reprendre prochainement une structure commerciale dans les DOM TOM. Plus précisément un club de plongée au sein d'un complexe hôtelier

Ce club de plongée est lié par une convention de partenariat à hôtel Cette convention indique : les modalités d'exploitation de la clientèle de hôtel ainsi que la mise à disposition d'un local fourni par l'hôtel pour l'accueil de la clientèle. hôtel pouvant mettre fin à cette convention tous les ans à la date anniversaire.

Cette entreprise ne dispose en aucun cas de bail commercial, comme 95% des structures de ce type dans la région (il s'agit apparemment d'une habitude professionnelle dans le secteur)

Il me semble risqué de racheter une entreprise ne disposant pas de la garantie de pouvoir exercer durablement! qu'en pensez vous?

Bien à vous